

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

1ère RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 9 mars 2020

CD20200309_11
id. 5056

Le 9 mars 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**NOUVELLE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'AIDE À LA
CRÉATION/EXTENSION ET RÉHABILITATION DE CIMETIÈRES**

Jusqu'ici, seules les restaurations ou reconstructions de murs de cimetières bénéficient d'une aide financière du Département dans le cadre de la politique des grosses réparations aux bâtiments communaux, au taux déterminé sur la base du potentiel fiscal de la commune.

Au vu des coûts engagés par les collectivités pour les cimetières, il est proposé de créer une politique d'aide aux communes dédiée aux création, extension et réhabilitation des cimetières dont les caractéristiques seraient les suivantes :

Calcul de l'aide :

- travaux éligibles plafonnés à la somme de 100 000 € HT (honoraires de maîtrise d'œuvre inclus),
- taux d'aide attribuée en fonction du potentiel fiscal de la commune.

Dépenses exclues :

Les études spécifiques liées à la gestion des cimetières ainsi que les acquisitions de terrains.

La fiche détaillée de cette nouvelle politique d'aide est présentée en annexe.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'adoption de la nouvelle politique d'aide aux communes pour la création/extension et la réhabilitation des cimetières telle que détaillée en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC